

APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS

Gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain (78 640)

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, lance un appel à manifestation d'intérêts en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire portant sur un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

I. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Un emplacement en gare de VILLIERS NEAUPHLES-PONTCHARTRAIN et à proximité immédiate du bâtiment voyageurs et du parking de la gare.

Descriptif de l'emplacement : Emplacement d'une superficie totale au sol d'environ 9 m² (3mx3m). L'emplacement mis à disposition n'est pas couvert.

Durée de l'occupation : de 3 ans à compter de la mise à disposition

Activité autorisée : Activité maraîchère, vente de produits issue d'une exploitation agricole locale

Disponibilité de l'emplacement à compter :

- du 01/04/2021 jusqu'au 01/09/2021 (année 1)
- du 01/04/2022 jusqu'au 01/09/2022 (année 2)
- du 01/04/2023 jusqu'au 01/09/2023 (année 3)

Les candidats ont la possibilité de déposer une demande pour une durée d'exploitation d'un mois minimum et pouvant aller jusqu'à cinq mois, sur la période comprise entre avril et septembre de chaque année.

L'emplacement peut être mis à disposition quotidiennement ou de manière hebdomadaire. Modalité à déterminer par l'Occupant.

II. MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être adressée à la société Retail & Connexions à l'adresse courriel suivante cperrin@retail-connexions-sncf.fr.

Seules les demandes adressées par courriel seront traitées par les services de la société Retail & Connexions.

Cette demande devra comporter notamment :

- Nom et Prénom du candidat ou du représentant ;
- Adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soient envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de déposer une offre ;
- Numéro de téléphone et une adresse postale permettant, el cas échéant, de contacter le candidat ;
- Précision sur l'activité proposée par le candidat.

Cette manifestation d'intérêt devra être impérativement reçue avant le : **28/10/2020 à 18h00, délai de rigueur.**

Les candidats qui auront manifesté un intérêt se verront ainsi adresser un courriel contenant l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer une offre.

Toute manifestation d'intérêt reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêts recevrait plusieurs réponses, SNCF Gares & Connexions aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté un intérêt.